

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°025/2022

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20220309-D_025_2022-CC

SÉANCE DU 09 MARS 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 83
Suppléants présents : 3
Pouvoirs : 13

Date de convocation :

03/03/2022

Date d'affichage :

11/03/2022

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MAURON Francine ; PICARD Alain.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CIOE Bruno ; GROS-FUAND Florence ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MAILLARD Jean-Claude (représenté par PICARD Alain) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BANDERIER Dominique à MILLET Michel ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILY Hélène ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; CHATOT Patrick à PANISSET Maryline ; DUFOUR Christiane à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à BOURGEOIS Josette ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents : ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Objet : OGS - Partenariat entre les 3 Communautés de communes engagées dans l'Opération Grand Site de France Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs

Rapporteur : STEYAERT Frank

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Opération Grand Site de France Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs est une démarche qui mène à terme, moyennant des actions pérennes sur le territoire, à l'obtention du label Grand Site de France. Ces actions doivent répondre aux différentes problématiques que peuvent rencontrer des sites naturels qui connaissent une forte fréquentation. C'est le cas de ces deux sites classés que sont la Vallée du Hérisson et le Plateau des 7 Lacs. Ces deux sites classés, au cœur du périmètre de l'Opération Grand Site de France sont situés sur 3 Communautés de communes à savoir Terre d'Emeraude Communauté, la Communauté de communes La Grandvallière et la Communauté de communes Champagnole-Nozeroy-Jura. De par ce découpage administratif, il est nécessaire de mettre en place un outil qui permettra de mener les études, préambule obligatoire au lancement des premières actions. Lors du Comité de Pilotage du 21 janvier 2022, la signature d'une convention de partenariat a semblé être la solution la plus simple et la plus adaptée pour lancer l'étude de fréquentation.

Terre d'Emeraude Communauté étant la collectivité coordinatrice de la démarche Grand Site de France, il est proposé de la désigner comme pouvoir adjudicateur de cette étude de fréquentation. Il est proposé que Terre d'Emeraude Communauté supporte l'avance de trésorerie de cette étude pour le compte des trois collectivités. Au vu des engagements des différents partenaires (Etat, Région, Banque des territoires), cette étude devrait être financée à 100%. Dans le cas où l'étude ne serait pas financée à 100% et comme le stipule la convention, les frais seront répartis équitablement entre les 3 collectivités et les Conseils Communautaires seront amenés à se prononcer sur un nouveau plan de financement.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 02 mars 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les modalités de partenariat exposées dans la convention jointe en annexe.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'étude de fréquentation

Budget maximum	Financements	TEC	CCCNJ	GV
86.800€ HT	50% DREAL soit 43.400 € Région 20.000 € Banque des Territoires 23.400 €	-	-	-

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de la location des compteurs routiers

Budget	Financements	TEC	CCCNJ	GV
18.000 € HT	50 % DREAL soit 9.000 €	3.000 € HT	3.000 € HT	3.000 € HT

DE DIRE que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget principal

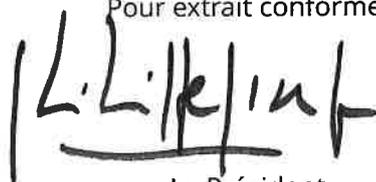
DE DESIGNER Terre d'Emeraude Communauté pouvoir adjudicateur de cette étude

DE CHARGER Monsieur le Président de déposer les demandes de subventions auprès des financeurs

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette décision dont la convention de partenariat tripartite.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 039-200090579-20220309-D_025_2022-CC